

LE SERVICE CIVIQUE ET VOUS

Respect du statut de volontaire

Intérêt général

Citoyenneté

Complémentarité

Développement de l'autonomie

Mixité

Accessibilité

Prise d'initiative

Accompagnement bienveillant

POURQUOI CE GUIDE ?

Ce guide a été réalisé suite au diagnostic « Entre l'offre et la demande de missions : les constats et les pistes », mené en 2017 par le CRIJ sur l'état du Service Civique en région Pays de la Loire.

Le constat majeur qui a attiré notre attention est la nécessité de développer et faire mieux connaître le Service Civique pour toucher d'avantage de jeunes aux profils différents (mineurs, majeurs, étudiants, demandeurs d'emploi...) et de structures d'accueil (associations, collectivités...).

Ainsi, à la lumière de cet état des lieux, et en complément de nos outils d'informations numériques et de nos actions d'animation de l'information, le CRIJ a souhaité réaliser ce guide à destination :

- des jeunes, pour les encourager à effectuer une mission d'engagement, mieux connaître le dispositif, développer leur savoir, savoir-faire, leur savoir-être et leur réseau et découvrir un territoire.
- des tuteurs ou futurs tuteurs, pour les inciter à accueillir des volontaires dans la région et enrichir ainsi leurs actions grâce à l'implication des jeunes.

L'intérêt de ce guide « Le Service Civique et vous » est de présenter des témoignages de jeunes volontaires et de tuteurs pour faire part de leurs expériences, recommandations, afin que cet engagement soit une belle aventure pour vous.

Muriel Delanoue
Directrice du CRIJ
des Pays de la Loire

Vanessa Escobar
Animatrice et coordinatrice
au CRIJ des Pays de la Loire

Marine Nourry
Documentaliste au CRIJ
des Pays de la Loire

SOMMAIRE

Le Service Civique, c'est quoi ?	4
Quels sont les domaines d'actions ?	7
Regards de volontaires	8
Les besoins des jeunes	9
Ce que leur apporte le Service Civique	13
Regards de tuteurs	16
Quel est son rôle ?	17
Ce que le Service Civique apporte à la structure	21
Vie quotidienne	24
La carte Jeune Service	24
Autres avantages et droits sociaux	25
Ressources	28

Remerciements

Le CRIJ des Pays de la Loire remercie les jeunes volontaires et les tuteurs pour avoir participé à la réalisation de ce guide, grâce à leurs témoignages.

Nous remercions la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale de la Jeunesse et des Sports des Pays de la Loire et de Loire Atlantique, les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée et l'Agence Nationale du Service Civique pour leur soutien à la réalisation de ce guide.

Merci également aux professionnels du réseau Information Jeunesse, d'Unis-Cité, de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (l'AFEV), la Ligue de l'Enseignement, ainsi que tous les acteurs qui ont contribué de près ou de loin, par leurs actions, à l'engagement au Service Civique.

Le Service Civique et vous

Une édition du CRIJ des Pays de la Loire

Date de publication : mai 2018

Directrice de la publication : Muriel DELANOUE

Rédactrices : Marine NOURRY et Vanessa ESCOBAR

Impression et mise en page : Lilabox

© CRIJ 2018 – Dépôt légal mai 2018 – ISBN : 2-906576-73-5

LE SERVICE CIVIQUE, C'EST QUOI ?



Le Service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général.

Le volontaire intervient en complément de l'action des salariés et des bénévoles, mais ne doit pas les remplacer. La mission permet d'apporter de nouvelles choses à la structure, et faire vivre au volontaire une expérience utile à son parcours.

La mission s'effectue au sein d'une association, d'une fondation ou d'une collectivité par exemple.

Cet engagement est un dispositif volontaire, indemnisé, et réservé aux 16-25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

La durée hebdomadaire d'une mission est de 24 à 35 heures, sur une période de 6 à 12 mois.

La mission n'est pas prolongeable et on ne peut s'engager en Service Civique qu'une fois dans sa vie.

Le service civique peut également se faire à l'international, en Europe et hors Europe. C'est ainsi un moyen de vivre une expérience d'engagement avec une expérience de mobilité. L'indemnité est d'environ 510€, l'organisme d'accueil assure une protection sociale pour le volontaire, et les frais de transports et d'hébergement peuvent être pris en charge par le volontaire, l'organisme d'accueil, l'organisme d'envoi ou être répartis entre les trois.

Plus d'informations :

www.service-civique.gouv.fr/page/missions-a-l-international

À SAVOIR

Les étudiants boursiers du 5e ou 6e échelon et les bénéficiaires du RSA perçoivent une prestation supplémentaire d'environ 107 €.

Vous êtes un jeune, à combien avez-vous droit ?

L'indemnité mensuelle est d'environ 580 € :

- l'Etat verse directement au jeune environ 473 €
- la part de la structure d'accueil est d'environ 107 €, en nature ou en espèces (tickets restaurant, transports, chèque, virements etc).

Vous êtes un professionnel ou un bénévole, pouvez-vous être tuteur ?

Le Service Civique s'adresse à toutes personnes morales de droit public comme les collectivités, les établissements publics ainsi qu'aux organismes à but non lucratif telles que les associations.

6

Le tuteur est le contact quotidien et principal du volontaire. Il est chargé d'expliquer au volontaire son statut, ses droits, ses devoirs et sa mission.

Il suit l'évolution de son projet et réajuste la mission en fonction de l'avancée du volontaire.

Pour une première expérience en tant que tuteur, il est obligatoire de suivre une formation des tuteurs afin de maîtriser les pratiques et méthodes d'accompagnement du volontaire.

Retrouvez plus d'informations concernant cette formation sur le site : www.service-civique.gouv.fr/page/formations-tuteur



Quels sont les domaines d'action ?

Les missions sont réparties dans les 9 domaines suivants :

- la culture et les loisirs
- le développement international et l'action humanitaire
- l'éducation pour tous
- l'environnement
- l'intervention d'urgence en cas de crise
- la mémoire et la citoyenneté
- la solidarité
- le sport
- la santé

7

Pensez à consulter le référentiel des missions disponibles sur le site de l'Agence du Service Civique : www.service-civique.gouv.fr/page/le-referentiel-des-missions

UN ATOUT : LA MOTIVATION !

Aucune condition de diplôme, de qualification ou de prérequis n'est nécessaire pour effectuer un service civique. Seule la motivation compte.

REGARDS DE VOLONTAIRES



Les besoins des jeunes

Le point de vue de Clémence, 24 ans, ancienne volontaire à la Roche sur Yon sur le choix de la mission :



« Ne prenez pas ça comme un moyen de se donner du temps. C'est une seule opportunité qu'on nous offre, c'est dommage de gâcher ça en faisant quelque chose qui ne nous convient pas. »

Lenna et Alan, volontaires à la Roche sur Yon, à propos des horaires hebdomadaires :

« Nous sommes en contrat de 28h, ce qui nous permet de faire autre chose à côté, comme travailler, on peut aussi arranger nos horaires en fonction de nos besoins. »



Le parcours de Léa, 24 ans, ancienne volontaire à La Roche sur Yon :

« Jusqu'à la fin de mes études, je ne savais pas comment commencer ma recherche d'emploi. Comme je voulais travailler dans le domaine culturel, je savais qu'il me fallait un réseau. J'ai entendu parler du Service Civique par des amis, j'ai donc cherché une mission. »



Les volontaires apprécient la souplesse du dispositif.

Avoir un emploi du temps hebdomadaire adaptable à leur besoin leur permet de mener leur mission, ainsi que d'autres projets en parallèle, personnels ou professionnels.

UN CONSEIL !

Il est important de bien choisir sa mission de Service Civique pour vivre une expérience enrichissante.

Claire, 22 ans, volontaire à Angers, nous parle de ses attentes avant son Service Civique :

« Dans mon parcours personnel comme dans ma volonté professionnelle, le Service Civique me donnait la chance et les moyens d'être entendue et valorisée en tant que personne, mais aussi comme jeune. Je voulais sortir de ma zone de confort, découvrir de nouvelles choses et de nouvelles personnes, tout en me rapprochant de mes passions. »



11

Les jeunes recherchent, dans le Service

Civique, une façon de découvrir de nouveaux métiers, comme par exemple ceux du milieu associatif et du social. De plus, c'est un moyen de développer de nouvelles compétences, de s'enrichir sur le plan personnel et d'avoir le sentiment d'être utile.

Joye, 17 ans, ancienne volontaire à Laval, nous fait part de sa situation avant sa mission :

« J'ai décidé d'arrêter d'aller en cours fin septembre 2016 [...] Je ne connaissais pas le Service Civique. C'est en janvier 2017 qu'un ami de mes parents nous en a parlé. Il m'a montré comment postuler. J'ai décidé de me « lancer dans l'aventure », car pour moi, c'était un excellent moyen de me sortir de chez moi, de retrouver une vie sociale et de ne pas rester à rien faire pendant un an. Il m'a permis de faire une pause dans mon parcours scolaire. »



Ce que leur apporte le Service Civique

Claire, 22 ans, volontaire à Angers, nous fait part de ses missions :

« Le Service Civique est une expérience riche en rencontres, en expérience, en nouveauté et en challenge. J'ai beaucoup appris des autres et sur moi. J'ai parlé devant des amphis pleins à craquer, rencontré des réalisateurs, réalisé un court-métrage avec les autres volontaires. Ça n'a pas toujours été facile, on doit travailler sur soi, faire des compromis. Mais aujourd'hui, je lui dois d'avoir trouvé une orientation pour mon avenir en commençant un BPJEPS animation culturelle. Je sais où je vais et pourquoi j'y vais. Le Service Civique, c'est un peu l'école de la vie. »



LA PLUS-VALUE

La reconnaissance de cet engagement et du statut de volontaire permet aux jeunes de mettre en avant cette expérience et de l'utiliser comme un tremplin vers un emploi.

Les points forts de la mission **Sam**, 26 ans, ancienne volontaire à Nantes :

« Vu mon profil, c'est important qu'on me laisse des libertés. Ce qui m'a plu, c'est qu'on m'a proposé des choses en lien avec mes compétences. »

Pour **Léa**, 24 ans, ancienne volontaire à La Roche sur Yon, cette expérience lui a permis de décrocher son premier contrat :

« Maintenant, je travaille pour l'école d'art en CDD, en tant que médiatrice culturelle. Je fais les visites pour les expositions, et je m'occupe surtout des ateliers, avec la gestion des groupes scolaires et les visites. »

Le Service Civique permet d'accroître l'épanouissement et les compétences de chacun. Ainsi, au cours de leur mission, les volontaires apportent leurs connaissances et leurs compétences au tuteur et aux autres membres de la structure, tout en développant de nouvelles aptitudes.



Joye, 17 ans, ancienne volontaire à Laval, nous parle des bénéfices de son Service Civique :

« Mon Service Civique a été vraiment bénéfique pour moi. Il m'a permis d'aller mieux moralement. J'ai pu reprendre confiance en moi [...] ! J'ai fait plein de rencontres. J'ai appris beaucoup de choses, notamment sur moi-même [...]. Durant mon Service Civique, les personnes qui m'accompagnaient m'ont aidée à commencer le BAFA. J'ai donc passé la première partie et je me suis fait des amis. »

Le Service Civique permet aux volontaires de développer leur autonomie, de prendre confiance en eux et en leurs capacités grâce à la découverte du milieu professionnel et à l'accompagnement du tuteur.

Le parcours post-Service Civique de **Valentin**, 24 ans, ancien volontaire à Nantes :

« Après mon Service Civique, j'ai voulu m'engager dans l'association, et j'ai été élu au statut de vice-président. Actuellement, je cherche du travail et je passe des entretiens, et cela suscite de la curiosité auprès des recruteurs. »



REGARDS DE TUTEURS

Quel est son rôle ?

Selon Sébastien Martin, référent Service Civique au CIJ de La Roche sur Yon :

« Le tuteur doit avoir bien compris ce qu'est le statut du Service Civique, se rendre disponible pour le volontaire, trouver la bonne distance entre l'accompagnement et l'autonomie à laisser au jeune. De plus, il faut vraiment bien discuter du statut avec tous les niveaux de la hiérarchie pour que le Service Civique soit bien porté par tout le monde, du directeur jusqu'aux agents de la ville. Concernant le suivi du volontaire, on cadre les objectifs de fin de mission dès le début : ce qui les motive, ce qu'ils envisagent après, les pistes qu'ils ont, etc. On essaye de travailler les zones de flou au fur et à mesure, et nous rencontrons les volontaires tous les 15 jours pour faire le point sur la mission, sur le projet d'avenir professionnel, et aussi par rapport à l'autonomie comme passer son permis ou trouver un logement. »



POSTURE DU PROFESSIONNEL

Un bon tuteur doit avant tout avoir bien cerné le statut du volontaire en Service Civique, et en avoir informé ses collègues et les personnes travaillant avec lui.

D'après Catherine Oger, responsable du CIJ de Laval :

« Être tuteur doit être un choix, on ne doit pas contraindre une personne dans l'équipe à être tuteur. Ensuite, il faut de l'écoute, de la bienveillance pour permettre au jeune de prendre sa place dans la structure, et lui ouvrir les portes de notre réseau pour l'accompagner dans son projet après sa mission. Le cadre de la mission doit être clair, mais il faut aussi veiller à pouvoir réajuster la mission en tenant compte des aptitudes, des souhaits et des propositions du jeune. Ce qui est important, c'est que le jeune puisse vivre une aventure, expérimenter des choses que ce soit dans un objectif professionnel ou personnel. »



La vision du tutorat d'après **Camille Cesbron**, coordinatrice chez Unis Cité à Angers :

« Selon moi, un tuteur est une personne disponible pour échanger avec les volontaires, patiente et bienveillante. L'objectif du Service Civique est de permettre à n'importe quel jeune de s'engager.

Nous pouvons en effet accueillir des jeunes qui découvrent le milieu associatif, l'idée même de projet, de travail collectif, etc. Cela demande donc d'être à l'écoute, d'être accessible et disponible pour l'aider à découvrir tout cela. Le tuteur doit avoir envie de travailler avec un jeune, et de lui transmettre des choses, sans faire à sa place. »

Le tuteur a pour mission d'accompagner le volontaire dans le suivi de sa mission. Le référent fait régulièrement le point avec le jeune sur l'avancée de sa mission et les besoins du volontaire. Ainsi, être tuteur en Service Civique signifie vouloir transmettre ses connaissances et ses compétences.



Pour Jany Moreau, animatrice 16-25 ans au Centre Socio Culturel du Bout des Landes à Nantes Nord :

« Le tutorat est un passage : donner envie à l'autre, passer un relais, être un maillon dans une chaîne. J'ai envie de transmettre. Je travaille à l'Accoord, où on revendique l'éducation populaire, et c'est aussi ça, se former autrement que sur une formation traditionnelle, scolaire, amener les gens à s'émanciper au maximum »



Ce que le Service Civique apporte à la structure

Pour Sébastien Martin, référent Service Civique au CIJ de La Roche sur Yon, accueillir des volontaires est un enrichissement pour la structure :

« Avoir un volontaire en Service Civique réinterroge le rapport au public, les actions et les missions par un enrichissement grâce à des pratiques différentes et le regard du volontaire. De plus, cela donne une nouvelle chance aux jeunes. »



Selon Camille Cesbron, coordinatrice chez Unis-Cité à Angers :

« Les volontaires ont apporté leur dynamisme et leur créativité à la structure. Chaque année, les groupes apportent leur spécificité, ils permettent d'élargir le réseau de l'association, car chacun arrive avec ses propres contacts. À moi, ils m'ont apporté de la jeunesse, de la pêche, des idées nouvelles, de la fierté, du plaisir à aller travailler, des soucis aussi parfois, et beaucoup d'humanité. »



Un des objectifs du volontariat est de réfléchir au projet d'avenir du volontaire. Cet engagement étant basé sur l'échange et l'enrichissement mutuel, le tuteur doit ainsi accompagner le volontaire dans la construction de ses projets professionnelles ou d'études, l'orienter et lui donner des pistes de réflexion.

L'ÉCOUTE

Le tuteur doit régulièrement faire le point avec le jeune afin de déterminer ses projets après la mission en Service.

Accueillir un volontaire permet donc à une structure de développer ses actions et ses services, grâce aux nouveaux projets et aux missions menés par le jeune.

Le volontaire, par son dynamisme et ses idées, apporte un regard neuf sur les actions à mener et offre la possibilité de prendre du recul et de réfléchir à de nouveaux partenariats avec les structures locales et le réseau de la structure d'accueil.

D'après Jany Moreau, animatrice 16-25 ans au Centre Socio-Culturel du Bout des Landes à Nantes Nord :

« Samantha a amené sa personnalité et ses connaissances en couture et en dessin, qu'elle a mises au service des enfants et des adultes. »



Selon Angélique Chauveau, référent Service Civique au PIJ de la Flèche :

« Être tutrice nécessite une bonne connaissance de son domaine et de son champ d'action. Il faut pouvoir donner leur chance aux jeunes volontaires, les laisser prendre des initiatives pour qu'ils apportent un regard nouveau sur le fonctionnement de la structure et qu'ils puissent mettre en place des actions. Cela nécessite donc de leur faire confiance dans leur travail. »



PRATIQUE

Être tuteur signifie être dans une dynamique pédagogique.

VIE QUOTIDIENNE

Effectuer une mission en Service Civique peut apporter des avantages dans la vie quotidienne des jeunes volontaires. En voici quelques exemples.

La carte Jeune Service Civique

Au début de leur mission, les volontaires reçoivent la carte Jeune Service Civique. Elle est gratuite, valable tout au long de la mission et offre les mêmes droits que la carte étudiante. Les jeunes peuvent bénéficier d'une aide pour les transports publics, ainsi que des réductions dans les musées, théâtres, cinémas, des salles de sport, entre autre. Cette carte offre les mêmes avantages que la carte étudiante.

BON À SAVOIR

La carte Jeune Service Civique est envoyée automatiquement au début de votre mission par l'Agence Nationale du Service Civique.

Autres avantages et droits sociaux

Certaines complémentaires Santé, assurances et banques proposent des formules avantageuses au niveau des mutuelles.

Malakoff Médéric : cette complémentaire santé vous propose 3 formules avantageuses pour les volontaires en Service Civique

www.malakoffmederic.com/particuliers/service-civique/index.jsp

Macif : la complémentaire Macif Garantie Santé vous propose 2 mois de cotisation offerts

www.macif.fr/assurance/particuliers

GMF : vous pouvez bénéficier de 2 mois de cotisation offerts sur la première année de votre assurance habitation

www.gmf.fr

Orange : sur la gamme de forfait M6 mobile, vous bénéficiez de 10% de remise avec la carte Service Civique

boutique.orange.fr/mobile/forfait-bloque-m6-mobile

Rue des Etudiants : vous pouvez profiter d'offres spéciales d'abonnement sur la presse écrite, grâce à votre statut de Service Civique

www.ruedesetudiants.com/offre-hs/

Agence Nationale pour les Chèques Vacances : le programme « départ 18:25 » permet aux volontaires de bénéficier d'une aide financière de 150 € pour financer leur séjour dans le cadre de ce programme

www.depart1825.com

Plus d'infos sur :

www.service-civique.gouv.fr/avantages/

La Sécurité Sociale et retraite : vous avez une protection prise en charge par l'Etat.

Les Bourses de l'enseignement supérieur : vous continuez de toucher vos bourses de l'enseignement supérieur.

Allocation aux Adultes Handicapés : vous pouvez toucher l'AAH pendant votre service civique.

Aides au logement : vous pouvez toucher vos aides au logement pendant votre mission.

Plus d'informations sur : www.service-civique.gouv.fr/faq-volontaire

Les réseaux Familles Rurales et Habitat des Jeunes (URHAJ Pays de la Loire) peuvent trouver des solutions de logement pour les jeunes, notamment ceux vivant en zone rurale.

Pour plus de renseignements :
www.famillesrurales.org
www.urhajpaysdelaloire.fr

À Nantes, Saint-Nazaire et Angers, il existe la Koloc' A Projet Solidaire, qui vous permet d'accéder à une collocation avec des étudiants et des jeunes volontaires, dans un logement à loyer modéré.

Pour plus de renseignements : rejoins.afev.org

Dans le secteur Ombrée d'Anjou, le PIJ de Pouancé propose des « logements solidaires » chez l'habitant, dont le loyer varie en fonction des présences des jeunes.

Pour plus de renseignements :
www.infos-jeunes.fr/dispositifs/logement-solidaire-ombree-danjou

Certaines structures d'accueil proposent à leurs volontaires en mission chez eux des hébergements.

Par exemple, **le Centre Social Chemillois**, dans le cadre de leur projet d'incubateur, propose une maison de volontaires pour loger 4 jeunes.

Contact : M. Benoît Feunteun directeur du Centre Social Chemillois au 02 41 30 50 55.

En tant que jeunes de moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier de certains droits et réductions. N'hésitez pas à vous tourner vers les différents services de votre mairie afin de connaître les avantages spécifiques.

Pensez également à consulter le simulateur de dispositifs « À quoi ai-je droit ? » du CRIJ des Pays de la Loire afin de savoir à quelles aides vous pouvez avoir accès :

www.infos-jeunes.fr

BON À SAVOIR

Le statut de volontaire vous permet désormais de cumuler des droits à la formation, suite à une mission de 6 mois minimum. Pour cela, vous devez vous créer un compte et renseigner votre activité de volontaire sur

www.moncompteactivite.gouv.fr

LE SERVICE CIVIQUE EST VALIDÉ AU TITRE DE LA RETRAITE

Toute la durée de votre engagement en Service Civique vous permet de cumuler des droits à la retraite.

RESSOURCES

Sur le site www.service-civique.gouv.fr

- Dépliant de présentation du Service Civique « Faites le saut »
- Guide du volontaire
- La charte des valeurs du Service Civique
- Organismes, des milliers de jeunes vous attendent
- Dépliant sur l'accueil de volontaires en collectivités

Sur le site de l'Institut de l'Engagement www.engagement.fr

- Institut de l'engagement pour après le Service Civique

Disponible au CRIJ et sur le site www.infos-jeunes.fr

- Livret « Je veux m'engager », de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Ligue de l'Enseignement du Maine-et-Loire
- Mini-guide « Le Service Civique » disponible au CRIJ et dans tous les PIJ/CIJ de la région Pays de la Loire

Adresses utiles

L'Agence Nationale du Service Civique :

www.service-civique.gouv.fr

La voix des volontaires : voixdesvolontaires.org

LES RÉFÉRENTS DÉPARTEMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

Loire Atlantique : Florence BRONNER

florence.bronner@loire-atlantique.gouv.fr 02 40 12 81 20

Maine-et-Loire : Fabienne ALLEMANDOU

fabienne.allemandou@maine-et-loire.gouv.fr 02 41 72 47 20

Mayenne : Julien OUVVRARD

julien.ouvrard@mayenne.gouv.fr 02 43 67 27 68

Sarthe : Catherine CLOUET-ANCLA

catherine.clouet-ancla@sarthe.gouv.fr 02 72 16 42 89

Vendée : Marc COUCOURDE

marc.coucourde@vendee.gouv.fr 02 51 36 75 11

L'INFORMATION JEUNESSE

LOIRE ATLANTIQUE

CRIJ des Pays de la Loire

Tél. 02 51 72 94 50

crij@infos-jeunes.fr

facebook.com/infosjeunes/

CIJ Rezé

Tél. 02 40 13 44 25

info-jeunesse@mairie-reze.fr

CIJ Saint-Herblain

PRJ Carré des services

Tél. 02 28 25 22 67

PRJ Sillon de Bretagne

Tél. 02 28 25 25 51

jeunesse@saint-herblain.fr

CIJ Saint-Nazaire

Tél. 02 44 73 45 99

espacejeunesse@mairie-saintnazaire.fr

PIJ

. **Bouaye** Tél. 02 40 32 65 03 pij@bouaye.fr

. **Bouguenais** Tél. 02 40 65 11 56 pij@ville-bouguenais.fr

. **Carquefou** Tél. 02 28 22 20 43

pij@mairie-carquefou.fr

. **Indre** Tél. 02 40 85 46 15

letierslieu@aclea.fr

. **La Chapelle-sur-Erdre**

Tél. 02 51 81 87 25

pij@lachapellesurerdre.fr

. **Montoir de Bretagne**

Tél. 02 40 45 11 92 pij@startair.fr

. **Nantes** Tél. 02 40 46 83 35

bellevue.spj@accord.fr

. **Orvault** Tél. 02 28 44 18 20

pij@mairie-orvault.fr

. **Pornichet** Tél. 02 40 61 41 35

pointjeunes@mairie-pornichet.fr

. **Saint-Julien-de-Concelles**

Tél. 02 40 36 87 76

jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr

. **Sainte-Luce-sur-Loire**

Tél. 02 40 68 16 48 / 06 07 26 12 63

pij@sainte-luce-loire.com

. **Saint-Sébastien-sur-Loire**

Tél. 02 28 00 43 19

pij@saintsebastien.fr

. **Sainte-Pazanne**

Tél. 02 40 02 68 63 / 06 08 34 30 67

pij@pornicagglo.fr

. **Savenay** Tél. 02 40 56 80 85

emploi@estuaire-sillon.fr

MAINE ET LOIRE

CIJ Angers

Tél. 02 41 05 48 00

direction.jeunesse@ville.angers.fr

facebook.com/infosjeunes.angers

PIJ

. **Avrillé**

Tél. 02 41 34 94 54 / 02 41 34 83 89

pij@mjc-avrille.asso.fr

. **Beaupréau en Mauges**

Tél. 02 41 63 06 33 / 06 23 79 54 93

pij@evreetmauges.fr

. **Bellevigne en Layon**

Tél. 02 41 54 06 44

jeunesse@centresocial-coteauxdulayon.fr

. **Brain sur l'Authion**

Tél. 07 81 13 97 98 pij@aidal.fr

. **Candé**

Tél. 02 41 94 19 40 / 06 44 18 96 61

jeunesesc@sic-candeen.fr

. **Châteauneuf sur Sarthe**

Tél. 02 41 24 45 45 / 06 81

37 63 52 pointinfojeunesse@valleesduhautanjou.fr

. **Chemillé**

Tél. 02 41 30 50 55 jeunesse@centresocial-chemille.asso.fr

centresocial-chemille.asso.fr

. **Corné** Tél. 07 81 13 97 98

pij@aidal.fr

. **Doué la Fontaine**

Tél. 02 41 59 77 09 / 06 29 55 60 30

pjicsdoue@orange.fr

. **Les Ponts de Cê** Tél. 02 41 79 75 72

pij@ville-lespontsdece.fr

. **Montreuil-Bellay** Tél. 02 41 52 38 99
rollandcharrier.csc@gmail.com

. **Montrevault sur Evre**
Tél. 02 41 30 06 32

pij@montrevaultsurevre.fr

. **Ombree d'Anjou** Tél. 02 41 92 48 01
a.chauvin@ombreeedanjou.fr

. **Orée d'Anjou**

Tél. 06 63 82 18 69 / 06 58 35 68 68
jeunesse@rivesdeloire.fr

. **Saint Barthélémy d'Anjou**
Tél. 02 41 96 12 60

l.chevaljouany@ville-stbarth.fr

. **Saint Georges sur Loire**

Tél. 02 41 39 17 11 / 06 27 45 34 60
pij.latelier@gmail.com

. **Saumur** Tél. 02 41 83 31 42

pij@ville-saumur.fr

. **Sèvremoine** Tél. 02 41 49 06 49

pij-indigo@gmail.com

. **Verrières en Anjou**

Tél. 02 41 25 10 74
pijasso3a@gmail.com

MAYENNE

CIJ Laval

Tél. 02 43 49 86 55 cij@laval.fr
facebook.com/CIJ-Laval

Pij

. **Château-Gontier** Tél. 02 43 09 50 52
pij@chateaugontier.fr

. **Evron** Tél. 02 43 01 36 79

pij@lenymphaea.fr

. **Gorron**

Tél. 02 43 08 11 68 / 06 72 37 08 35
mij.53@orange.fr

. **Mayenne** Tél. 02 43 04 22 93
pij@lespossibles.org

. **Meslay du Maine**

Tél. 02 43 98 10 29
servicejeunesse@paysmeslaygrez.fr

. **Montsûrs Saint Cénére**

Tél. 02 43 01 68 51 pij@coeuvrons.fr

. **Saint Berthevin**

Tél. 02 43 26 03 87 maison.des.
jeunes@ville-saint-berthevin.fr

SARTHE

CIJ Le Mans

Tél. 02 43 47 38 50
jeunesse.cij@lemans.fr
facebook.com/servicejeunesselemans

Pij

. **Allonnes** Tél. 02 43 80 70 32
pij@ville-allonnes.fr

. **Champagne** Tél. 02 43 82 82 21
accueil@cas-champagne.fr

. **Château sur Loir** Tél. 02 43 79 24 87
chateauduloir@mml-sartheloir.fr

. **Ecommoy – Orée de Bercé Bélinois**
Tél. 06 88 70 54 65 pij@belinois.fr

. **Fresnay sur Sarthe**

Tél. 02 43 33 33 10
pij@cchautesarthealpesmancelles.fr

. **La Chartre sur le Loir**

Tél. 02 43 44 40 97 / 07 82 71 30 15
jeunesse@centresocial-valduloir.fr

. **La Flèche** Tél. 02 43 45 68 55
pij@ville-lafleche.fr

. **Le Mans** Tél. 02 43 81 27 55
contact@leflore.info

. **Sablé sur Sarthe**

Tél. 02 43 62 50 37
vac@sablesursarthe.fr

VENDÉE

. **CIJ La Roche sur Yon**

Tél. 02 51 36 95 95
14bis@larochesuryon.fr
<https://www.facebook.com/le14bis/>

Pij

. **Fontenay le Comte**

Tél. 02 51 53 41 69
pij@ville-fontenaylecomte.fr

. **Ile d'Yeu**

Tél. 02 51 59 46 88
pij@ile-yeu.fr

. **Les Herbiers**

Tél. 02 51 66 80 32
pij@lesherbiers.fr

. **Saint Hilaire de Riez**

Tél. 02 51 59 94 10
jeunesse@sainthilairederiez.fr

AUTRES ACTEURS

L'AFEV

L'AFev est une association de luttes contre les inégalités, qui propose des missions de Service Civique dans le but d'aider les enfants ou les jeunes en difficulté scolaire ou sociale.
Site internet : afev.org

Afev Pays de la Loire : Samuel PERARD samuel.perard@afev.org

Afev Nantes – Chemin de la Censive du Tertre 44300 Nantes

09 81 00 65 03 nantes@afev.org

Afev Saint-Nazaire – 7 rue du lavoir 44600 Saint-Nazaire

marion.lymes@afev.org

Afev Angers – 3 rue Pierre Lise 49100 Angers 06 50 73 73 21 16

angers@afev.org

Afev Le Mans – avenue Olivier Messiaen 7200 Le Mans

02 44 02 21 17 lemans@afev.org

La Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement est une association favorisant la mise en œuvre du Service Civique. Elle possède ainsi un agrément national qu'elle peut mettre à disposition des associations affiliées, et propose des missions de Service Civique aux jeunes intéressés, ainsi que des formations tuteurs et des formations civiques et citoyennes.
Site internet : <https://laligue.org/>

FAL 44 – 9 rue des olivettes 44041 Nantes Cedex 1 – 02 51 86 33 33

animationreseau@laligue44.org

FOL 49 – 14bis avenue Marie Talet 49100 Angers – 02 41 96 11 50

fol49@fol49.org

FAL 53 – 31 allée du Vieux Saint Louis 53000 Laval – 02 43 53 07 17 – contact@laligue53.fr

FAL 72 – 18 rue Béranger 72000 Le Mans – 02 43 39 27 27

fal72@laligue.org

FOL 85 – 41 rue Monge BP 23 85001 La-Roche-sur-Yon Cedex

02 51 36 13 97 – fol@laligue85.org

UNIS-CITÉ

Unis-cité est une association dont le but est de promouvoir le Service Civique aux jeunes. Elle propose ainsi des missions aux jeunes et organise des formations pour les futurs tuteurs et les formations civiques et citoyennes que doivent suivre les jeunes volontaires.

Site internet : <http://www.uniscite.fr/>

Unis Cité Nantes – 1 rue de la Porte Gellée 44200 Nantes – 02 41 39 68 82 – paysdelaloire.uniscite.fr

Unis Cité Saint-Nazaire – 89 rue

Aristide Briand 44600 Saint-Nazaire

06 60 26 80 14 stnazaire.uniscite.fr

Unis Cité Angers – 9 cité du Daguennet 49000 Angers 02 41 39 68 82

angers.uniscite.fr

Unis Cité Saumur – 5 quai Comte Lair 49400 Saumur 06 69 90 30 27

cgirard.uniscite.fr

Unis Cité La Flèche – 48 boulevard Gambetta 72200 La Flèche

06 58 54 78 00 schevalier.uniscite.fr

Unis Cité Laval – 1 place Pasteur

53000 Laval 02 53 74 15 00

bmoreau.uniscite.fr

The logo for CRIJ Pays de la Loire features the letters 'CRIJ' in a bold, black, sans-serif font. The letter 'i' is replaced by a colorful, multi-segmented circle in shades of blue, orange, yellow, green, and purple. Below the letters, the text 'PAYS DE LA LOIRE' is written in a smaller, black, sans-serif font.

CRIJ

PAYS DE LA LOIRE

CRIJ Pays de la Loire
37 rue Saint Léonard - 44000 Nantes
02 51 72 94 50

INFOS-JEUNES.FR

Ils soutiennent le CRIJ :

